Ville de Rouyn-Noranda

**AVIS PUBLIC**

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 19 octobre 2026** à 20 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée relativement à la propriété située au **129 à 135, avenue Principale** (lot 2 807 929 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de l'aménagement projeté d'un quai de déchargement dont les éléments de non-conformité au règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda seraient les suivants :

- l'espace de manutention et l'aire de manœuvre seraient localisés dans l'emprise de la rue Gamble au lieu d'être aménagés sur le terrain de l'usage desservi;

- l'espace de manutention et l'aire de manœuvre seraient utilisés pour le stationnement de véhicules automobiles alors que cela est prohibé;

- l'espace de manutention et l'aire de manœuvre seraient localisés en cour avant au lieu d'être en cour latérales ou arrière;

- le véhicule de livraison de marchandise serait stationné en bordure du trottoir alors qu'il doit y avoir suffisamment d'espace sur le terrain pour que l'espace de manutention et l'aire de manœuvre n'empiètent pas en dehors des limites du terrain;

- aucun aménagement paysager ne serait installé en bordure de la rue alors qu'une bande gazonnée ou autrement paysagé d'une largeur minimale de 3 mètres doit être aménagée.

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre l'aménagement projeté d'un quai de déchargement, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que son maintien pour la durée de son existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 23e jour de septembre 2026
et publié le 30 septembre 2026

Angèle Tousignant, greffière